Bulletin d’adhésion 2021

**Pourquoi adhérer à Villes et Territoires Occitanie :**

Villes et Territoires est un centre ressources partagé entre acteurs investis dans les politiques en faveur de la cohésion des territoires, et au bénéfice des populations fragiles de l’Est Occitanie. Financé conjointement par l’Etat (majoritaire, subventions)/ collectivités et EPCI (adhésions/subventions)/personnes morales ou physiques de droit privé (adhésions/subventions), il obéit à un principe central de neutralité.

**Il fournit les services suivants :**

* **Formations :**

Expertise mutualisée, information sur les nouveaux dispositifs, partage de pratiques potentiellement inspirantes :

Journées thématiques, groupes de travail, visites de terrain :

Ex : Commerces de proximité, attractivité du territoire, la responsabilité sociétale des entreprises, la gestion urbaine de proximité, volet éducation des contrats de ville…

Production de guides et documents ressources :

Ex : guides (GUP, Clauses sociales), dossiers ressources (question éducative dans le contrat de ville, commerces de proximité), fiche de synthèse (fiche synthétique sur le nouveau dispositif de contrat local de santé mentale, retours d’expériences…)

* **Accompagnement à l'ingénierie :**

Sur la base de sollicitation des collectivités ou services de l’État **:**

Ex : accompagnement de 4 sites adhérents dans leur réflexion sur le développement économique du contrat de ville

Ex : appui à l’ingénierie pour la réalisation de l’évaluation à mi-parcours des sites adhérents demandeurs du Gard et de l’Hérault

Sur la base de remontée convergente de besoins de plusieurs sites :

Ex : appui à l'observation d’une démarche d’observation/évaluation mutualisée

Ex : accompagnement et formation des conseils citoyens à l'échelle du Gard et de l'Hérault et production de documents de vulgarisation (glossaires, qui fait quoi, clarifications thématiques, etc.)

* **Ressource online à la demande (téléphone, mail, interventions sur site, en formation) :**

Ex : Collecte et diffusion des plans de lutte contre la radicalisation à annexer aux contrats de ville

Ex : mise en relation entre acteurs de la politique de la ville Occitanie

Ex : présentation de la politique de la ville dans le cadre de la formation TMS de l'IRTS

Ex : présentation de l'expérience des Conseils Citoyens en Languedoc Roussillon dans le cadre du Forum Citoyen à Narbonne

Ex : présentation de la politique de la ville dans le cadre d'un séminaire à la Maison des Savoirs d'Agde

**Intermédiation Collectivités/Etat**:

* **Porter la parole et faire valoir les intérêts** des collectivités adhérentes concernées par la politique de la ville auprès du CGET, de l’État Régional, du Conseil Régional

Ex : Représentation auprès de l'ARS (membre de la CRSA, Conférence Régionale ARS)

Ex : Rencontre une fois par an entre le président et le CGET/Secrétariat national à la politique de la ville, rencontres trimestrielles de la directrice avec le CGET

Ex : interpellation des réseaux d’élus ou du CGET sur des points techniques soulevés par les adhérents

* **Mise en valeur des bonnes pratiques du territoire** :

Ex : fiches d'expériences vidéo plateforme mobilité à Alès, IN’ESS à Narbonne…

Ex : capitalisation des bonnes pratiques Est Occitanie : Gard et Hérault

Ex : cartographie des guichets clauses sociales d'Occitanie

* **Intermédiation facilitatrice** à la demande :

Ex : remontée des besoins des sites en politique de la ville du Gard (chefs de projet et conseils citoyens) sur les besoins d'animation des conseils citoyens dans le cadre de l'instruction du 4 août 2016

**Animation de réseaux :**

Animation du réseau Elus adhérents

Animation du réseau des chefs de file ANRU Est Occitanie

Animation de réseaux thématiques (ex. Développement économique)

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

# Adhésion annuelle

# Personnes physiques et associations de quartiers 50 €

# Personnes morales (associations « professionnelles », établissements publics, entreprises…) 500 €

# Villes ou /et EPCI = 0.05€ par habitant, avec une adhésion plancher de 800€ plafonnée à 8000€

# Conseils Départementaux : adhésion forfaitaire à 5000 €

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**BULLETIN d’ADHESION à VILLES et TERRITOIRES Occitanie**

Raison sociale : ..................................................................................................................................

Nom du référent : …………………..……………...........................................................................................

Adresse : ………………………………………………..........................................................................................

Téléphone : ........……………………………………… Fax : ………………………………………………………………………… Mail : …….........................................................

Nombre d’habitants pour les collectivités territoriales et EPCI : ……………………………..................

**Adhésion pour : année civile 2021**

Fait à le

Cachet et signature